

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le mardi 6 juillet
Sous la présidence de M. Noel DIMARCQ
Vice-Président Recherche
et la coprésidence
de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation

N°10/2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, Mme BATAZZI Claudine, Mme BERTONE Manuela jusqu'à 15H45, Mme BERTRAND Marie-France jusqu'à 17H30, M. BLANC Frédéric, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BOUISSOU Stéphane à compter de 15H50, M. BURGER Alain, M. CRISTOFARI Gaël, M. DELLAMONICA Jean, M. DOUAI Ali jusqu'à 17H30, Mme FEDELE Carine, Mme GUIZOUARN Hélène, Mme GWIZDEK Carole, Mme HERITIER Camille, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire, Mme PERALDI Marie-Agnès, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. RASSE Paul, Mme ROMERO Margarida, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, M. STEF Jimmy, M. THOMIN Jean-Louis, Mme TURK Pauline, Mme VAN DE WIELE Nathalie, Mme WALLISER Elisabeth jusqu'à 15H45,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme AYERBE Cécile et M. ALLEGRET Jean-Pierre à Mme WALLISER Elisabeth jusqu'à 15H45, Mme BARBIER Claire et Mme N'AIT-BOUDA Faiza à Mme FEDELE Carine, M. BORGESE Franck et M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme CHRISTIANS Elisabeth et M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Éric, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne et M. ZUCKER Arnaud à M. DIMARCQ Noël, Mme DEMARIA Samira à M. DOUAI Ali, Mme GIACALONE Marjorie à Mme BATAZZI Claudine, Mme HAYOTTE Meggy à Mme HUEBER Anne-Odile, M. SERRANO Benjamin à M. BLANC Frédéric, Mme SESSA Virginie à Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à Mme MIGLIACCIO Claire, M. ROUSSEAU Sylvain à Mme HERITIER Camille, M. SIIRIAINEN Fabrice à M. CRISTOFARI Gaël, Mme BERTONE Manuela à M. BURGER Alain à compter de 15H45, Mme BERTRAND Marie-France à Mme HUEBER Marie-Odile à compter de 17H30, M. DOUAI Ali à M. LECOUTEUX Guilhem à compter de 17H30,

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIZIOU Michaël, Mme BOISSELIER Pauline, M. BRUNY Rémy, M. BURRONI Gaël, M. CAILLER Bruno, Mme CERZO Delphine, M. COURDE Clément, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, Mme EL SAYED Eva, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, Mme GIBART Laetitia, M. GESBERT David, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. MORETTI Laurent, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. SOFIA Pierre Niccolo, M. VEZIAN Anthony,

INVITÉS PRÉSENTS : Mme BERTONCELLO Frédérique, M. BRIQUET-LAUGIER Jean-Charles, M. BRUNO Nicolas, M. CREMOUX Pascal, M. DEVAL Emmanuel, Mme DIALLO Mariam, M. FERNANDEZ Xavier, M. GAERTNER Julien, M. GAY Jean-Christophe, M. GUERRINI Marc, Mme KALALA Jaymes, Mme LABRUNHIE Julie, Mme MANEAU Isabelle, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, M. TRICARD Vincent, M. WASCHKIES Ingo, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 14H00.

Il fait part d'une demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la modification de la dénomination de la mention doctorale « Sciences de gestion » en « Sciences de gestion et du management ».

La demande d'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité, avec 48 voix pour.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Approbation des procès-verbaux des 8 et 15 juin 2021

Aucune remarque sur ces PV n'est formulée.

Les PV présentés sont validés avec 49 voix pour et 1 abstention.

II.- Formation

II.2.- Bonus Etablissement

M. AZOULAY fait part des propositions de bonus présentées dans le document en annexe. Il rappelle le principe selon lequel 0,25 points maximum peuvent être attribués par semestre par un jury sur la base des remontées transmises par les responsables des bonus. Les bonus ne peuvent permettre de valider le semestre ou l'année et ne peuvent être cumulés entre eux.

M. AZOULAY précise que les responsables des différents bonus (à l'exception du bonus sport pour lequel aucun changement n'est à noter) ont été invités ce jour à venir en faire la présentation.

II.2.1- Bonus Culture

M. Julien GAERTNER Directeur d'UCArts présente le projet (cf document en annexe).

Il indique que les activités concernées sont liées à sept ateliers de création, désormais encadrés par des artistes, qui proposent 24 heures de cours par semestre. Les étudiants qui y participent auront à signer une charte éthique. M. GAERTNER précise à la demande de M. LEGRAND que la charte éthique sera signée par les participants et les encadrants de l'ensemble des ateliers.

Afin de valoriser leur investissement, de développer du lien social et de développer un projet artistique, les étudiants se verront offrir un volet « expérience » comprenant la visite de structures artistiques et culturelles, des rencontres avec des artistes, ou la participation à des spectacles.

Il fait part des ateliers Jazz et Chœurs qui ciblent plus particulièrement les personnels mais dans lesquels les étudiants désireux de participer seront les bienvenus et informe de la création d'un atelier « Ecriture ».

Il évoque ensuite la création d'un atelier « Conférences-Histoire de l'art avec le Musée Chagall » qui s'inscrit dans la continuité d'une Unité d'Enseignement Libre proposée par la Professeure Josiane RIEU qui existait dans le précédent contrat. Un autre atelier déjà proposé en 2019 et de nouveau programmé pour décembre 2021 s'intitule « Remix ta culture » et propose aux étudiants de toutes les disciplines de repenser des œuvres du MAMAC à travers des médiations originales. Un projet d'atelier « Radio Campus UCA » porté par UCArts en partenariat avec le Conseil Etudiant va enfin être lancé auprès des étudiants dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Il précise qu'un réseau « Radio Campus » s'est déjà développé et regroupe plusieurs universités sur le territoire national.

Il indique ensuite à la demande de M. BURGER que les étudiants de la Villa Arson peuvent participer à ces ateliers au même titre que l'ensemble des étudiants des formations d'UCA et que UCArts anime de manière informelle un collège des écoles d'art et de design d'UCA.

Aux interrogations de M. RASSE sur la communication qui sera faite à destination des étudiants, M. GAERTNER répond qu'il a été fait appel à un prestataire externe pour une diffusion qui a notamment permis d'obtenir un nombre d'abonnés sur Instagram qui va croissant. Une campagne offensive sera par ailleurs menée dès la rentrée en collaboration avec les services de communication et le concours de relais présents sur la plupart des campus recrutés dans le cadre des emplois étudiants et rémunérés par UCArts à hauteur de 4 ou 5 heures par semaines. Ces

« ambassadeurs cultures » ont la charge de diffuser l'offre culturelle de l'Université auprès de la communauté étudiante.

Il informe ensuite, en réponse à M. CRISTOFARI, que compte tenu du nombre de places limitées (10 à 25 étudiants selon les ateliers), un processus de sélection sera désormais mis en place, les étudiants devront adresser un CV et une lettre de motivation et leurs candidatures seront ensuite examinées et validées par un jury constitué de l'encadrant de l'atelier, d'un personnel d'UCArt et d'un élu représentant du Conseil Etudiant. Une centaine d'étudiants pourra être accueillie par l'ensemble des ateliers. M. AZOULAY précise que si l'offre suscite un engouement important de la part des étudiants les capacités d'accueil ou le nombre d'ateliers pourrait être revu à la hausse.

M. GAERTNER répond enfin à M. LEGRAND qu'il n'a pas été prévu de graduation dans le bonus et qu'à partir du moment où les activités ont été validées les 0,25 points sont accordés.

II.2.2- Bonus Entrepreneuriat

M. Nicolas BRUNO, représentant du Centre Entrepreneurial d'UCA (ICE - Innovative Center for Entrepreneurship) et responsable pédagogique du PEPITE PACA Est, fait part de ce projet de bonus. Deux voies d'accès à ce bonus sont proposées selon que l'étudiant bénéficie ou non du statut national d'étudiant entrepreneur. L'accompagnement proposé par le PEPITE PACA Est s'effectue dans le cadre d'un programme national par le biais de workshops et d'une série d'évènements permettant d'apporter aux étudiants des compétences entrepreneuriales et des outils pour développer leur projet.

Les étudiants devront préalablement présenter leur projet devant un comité de sélection qui en fera l'évaluation.

La bonification attribuée sera liée aux nombres d'évènements et de workshops suivis au cours de l'année et dont la durée minimale sera de 3 heures. (cf document en annexe) Une attestation de participation aux évènements ou une attestation de réussite aux workshops sera délivrée à l'issue de chaque session.

A Mme HERITIER qui s'interroge sur le statut du ICE, M. AZOULAY répond que ce service sera intégré à la Direction des Etudes et de la Formation et sera présenté devant les conseils centraux. Mme HERITIER s'interroge en conséquence sur la pertinence de valider un dispositif qui sera mis en place par une structure dont la création n'a pas encore été actée. M. AZOULAY répond que ce bonus est pour l'instant géré par l'équipe PEPITE PACA Est qui est reconnue et labélisée et qui aura vocation à s'insérer dans un service dont les missions seront élargies.

Sur la durée des évènements et des workshops, M. BRUNO répond enfin à Mme HERITIER que quelques-uns d'entre eux ont une durée courte d'1H30 mais que pour la plupart, leur durée varie entre 3 et 6 heures.

II.2.3- Bonus Engagement

M. AZOULAY précise que la présentation de ce jour fait suite à celle du rapport d'activité de l'Engagement Center effectuée au CAC du 4 mai dernier par M. Davy LORANS.

Mme Jaymes KALALA, en poste à l'Engagement Center depuis quelques mois, présente ce bonus. (cf document en annexe) Elle rappelle que l'objectif de l'engagement center est de promouvoir l'engagement des étudiants au sein de la société. La validation de cet engagement est possible par le biais de la plateforme de l'engagement qui propose des missions d'un minimum de 20 heures par semestre dont la validation peut permettre une bonification de 0,25 points. Ces missions permettent notamment aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences. Depuis 2018 près de 2000 étudiants ont réalisé une mission d'engagement citoyen. 250 missions sont proposées par une trentaine de partenaires, elles se regroupent en 4 grandes familles d'Engagement (engagement des réservistes, missions sociétales en lien avec les structures associatives, missions à la demande de l'Université et Service Civique) et peuvent concerner des thématiques très diversifiées. Elle souligne que le modèle proposé par UCA est assez unique en France avec, outre l'obtention d'un bonus de 0,25 points à la moyenne du semestre, une valorisation de compétences possible dans le cadre du e-portfolio Karuta basé sur un référentiel de compétences ainsi que l'attribution d'open badges. Enfin, afin de mettre en avant les étudiants qui s'engagent, des portraits de l'engagement sont mis en ligne sur les réseaux sociaux. En termes d'apport humain, le dispositif permet de faciliter l'insertion des étudiants nouvellement arrivés dans la région, de développer des réseaux et de découvrir le territoire. Pour les associations et les structures locales, l'Engagement Center constitue une porte d'entrée pour atteindre le public étudiant et universitaire. Le dispositif a également permis de réagir à des situations d'urgence telles que la tempête Alex. Malgré la crise sanitaire liée au Covid un maintien de l'activité s'est poursuivi avec un développement des actions liées au soutien scolaire.

Le dispositif permet par ailleurs, d'augmenter la visibilité, les actions et le personnel disponible des associations et de développer avec elles des partenariats par la signature de conventions.

Les prochaines étapes de l'engagement Center pourront être financées grâce à l'obtention d'un crédit de l'ANR dans le cadre de l'appel à projet IDÉES alloué sur 10 ans. Parmi les actions à mener, il est envisagé la construction d'un cursus de l'engagement, le développement de nouveaux partenariats avec de nouvelles structures ainsi que des actions à mener dans le domaine de l'évènementiel.

Mme KALALA répond ensuite à Mme TURK que le volet « Droit et justice » ne recouvre à ce jour que les missions proposées par l'Association Amnesty International et que compte tenu de l'intérêt suscité par cette thématique auprès des étudiants l'Engagement Center souhaiterait pouvoir y intégrer d'autres structures.

Elle répond enfin à M. BLANC que les associations étudiantes ne font pas partie pas des partenaires pouvant proposer des missions aux étudiants.

Le dispositif de bonus établissement proposé est approuvé à l'unanimité, avec 48 voix pour.

M. AZOULAY remercie l'ensemble des intervenants pour leur présentation.

II.3.- Offre de formation 2021-2022

II.3.1- Création de diplôme d'établissement : DU Diplôme des hautes études juridiques et politiques de l'Académie de droit de Nice

M. AZOULAY accueille M. Marc GUERRINI, Professeur de Droit Public, responsable de ce DU, venu en faire la présentation (cf documents en annexe).

M. GUERRINI indique que ce DU va porter la création d'une Académie de Droit, et explique que ce type d'entité, dénommées académies ou collèges, est déjà présent dans plusieurs universités françaises, et peut se définir comme un parcours d'excellence proposé aux meilleurs étudiants néo bacheliers qui permet de développer leur culture politique et juridique et de promouvoir la culture de l'effort et de l'excellence. Ces Académies ou Collèges sont désormais présentées dans l'offre de formation des établissements.

Le projet consiste à mettre en place un DU qui accompagnerait la création de l'Académie de Droit en proposant 4 séminaires d'excellences par année dans chacune des matières fondamentales de la science juridique que sont le Droit Privé, le Droit Public, la Science Politique ainsi que l'Histoire du Droit et des Institutions pour un volume horaire total de 80 heures sur 3 ans.

Pour les étudiants de première et deuxième année, viendra s'ajouter à ces séminaires, une fiche de lecture basée sur un ouvrage choisi par l'étudiant en concertation avec un référent pédagogique intervenant dans l'académie de Droit. Cette fiche, ainsi qu'un devoir sur table dont le sujet concernera un thème transversal commun à ceux développés dans les séminaires, feront l'objet d'une notation.

La troisième année sera allégée sur la partie séminaire d'excellence mais inclura la rédaction d'un mémoire soutenu en fin d'année ainsi que la participation des étudiants à la Clinique juridique, association d'étudiants en droit qui rend des consultations juridiques gratuites à destination des personnes qui en font la demande.

Le tarif de la formation de 100€ permettrait d'en assurer la soutenabilité. Les recettes ont été évaluées à 9 000 € pour 3 ans et le coût pédagogique sur cette période serait de 144 H d'enseignement soit 6 513 € auquel s'ajouterait un coût de fonctionnement spécifique de 2000 €.

M. AZOULAY donne ensuite la parole à la première rapporteuse qui fait part d'un avis très favorable. Elle souligne que ce projet permet d'apporter aux étudiants qui se sont distingués par leur excellence un complément d'enseignements soit transversaux, soit plus pointus par thématique. Elle précise que les séminaires d'excellence fonctionnent déjà depuis 2 ans et rencontrent un grand succès. L'Académie qui sera mise en place permettra une institutionnalisation et une meilleure visibilité de ces séminaires ainsi qu'un suivi sur 3 années avec une évaluation des compétences acquises.

M. AZOULAY fait ensuite part du rapport et de l'avis favorable de la seconde rapporteuse ainsi que de ses interrogations qui portent sur le contenu précis de la formation. M. GUERRINI indique que le détail ne peut être précisé à l'avance car chaque enseignant chercheur va déterminer librement le thème de l'année sur lequel il souhaite intervenir.

Aux interrogations de la rapporteuse sur l'adossement Recherche, M. GUERRINI répond que chaque département apporte son appui à l'Académie. Aux interrogations sur le volet pratique, M. GUERRINI confirme qu'il ne s'effectue que dans le cadre des cas concrets de la Clinique juridique et précise enfin que l'équipe pédagogique est composée d'enseignants titulaires qui maîtrisent une double compétence théorique et pratique avec notamment la présence d'enseignants avocats.

M. GUERRINI précise ensuite à la demande de Mme GUIZOUARN que jusqu'à présent, il n'existait que des séminaires d'excellence qui seront désormais inclus dans le DU et que la formation s'adresse à des étudiants de la Faculté de Droit

de Nice sélectionnés parmi les titulaires du bac général qui ont généralement obtenu une mention très bien, une dérogation permettra aux étudiants ayant obtenu d'excellents résultats en L1 Droit d'intégrer la 2^{ème} année du DU.

Il confirme à la demande de M. LEGRAND qu'il conviendra donc d'être inscrit à la Licence pour pouvoir s'inscrire au DU. M. LEGRAND s'interroge ensuite sur l'intitulé « DU » plutôt que « CU », la dénomination « Certificat » ayant été préférée dans le domaine des Sciences. M. AZOULAY indique qu'il s'agit d'un choix de composante.

A la remarque de M. LEGRAND sur la présence de la première rapporteuse parmi les intervenants, M. AZOULAY répond qu'elle était la seule juriste disponible et rappelle que pour chaque dossier il est nommé un premier rapporteur du champ disciplinaire et un second hors de ce champ. La rapporteuse précise que l'équipe pédagogique est renouvelée chaque année et que la liste des intervenants pour l'année prochaine n'est pas encore arrêtée.

M. GUERRINI indique ensuite à la demande de la rapporteuse que les effectifs prévus sont de 30 étudiants maximums pour chacune des 3 années et précise que le redoublement d'une année de la licence entraîne la perte de sa place à l'Académie de Droit.

A M. BLANC qui s'interroge sur la prise en charge des heures d'enseignement dans le service des enseignants, M. GUERRINI répond que c'était le cas pour les séminaires d'excellence mais que désormais dans le cadre du DU les heures n'auront plus à être plus prises en charge dans les services, la formation étant autofinancée.

M. BLANC objecte que pour les Certificats Universitaires proposés en Sciences, les étudiants ne payent pas. M. AZOULAY confirme que jusqu'à présent dans le cadre du montage de ces formations il avait été prévu un financement par les disciplines, mais que la situation est différente en Droit où un tel modèle nécessite de faire appel à des heures complémentaires. M. BLANC déplore que les étudiants de Droit qui veulent suivre un cursus d'excellence soient obligés de payer leurs enseignants. Il convient que la somme demandée pour ce DU est modique mais il craint le développement de ce type de modèle au sein de l'établissement avec le risque de voir les tarifs s'envoler et rappelle la mission de service public des enseignants. M. AZOULAY répond qu'il s'agit là d'un parcours facultatif et rappelle qu'un DU doit être soutenable. M. BLANC pense que la soutenabilité des DU doit passer par un soutien des départements de formation et non par un financement des étudiants. M. AZOULAY souligne qu'il s'agit d'un choix de la composante.

Mme TURK ajoute qu'un DU est un complément de formation et souligne par ailleurs que l'excellence est également présente dans les cours de la Licence, et qu'il n'est pas question de renoncer à l'exigence de qualité pour les autres étudiants.

M. AZOULAY précise à la demande de Mme PLOUVIEZ que dans la précédente accréditation les maquettes des formations de chimie et de physique avaient été calibrées en tenant compte des heures affectées aux CU qui avaient été déduites comme s'il s'était agi d'options. Il précise que ce modèle ne pourra pas être pérennisé compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants. M. WASCHKIES ajoute qu'un certain nombre d'intervenants dans les CU, notamment des personnels du CNRS, assurent des enseignements sans être rémunérés.

Le DU Diplôme des hautes études juridiques et politiques de l'Académie de droit de Nice est approuvé avec 34 voix pour, 13 contre et 3 abstentions.

II.3.2- Modifications de maquettes

M. AZOULAY informe que suite aux remarques faites par Mme HERITIER lors de la précédente séance concernant les compétences transversales, les rectifications demandées ont été apportées. Il précise que les compétences transversales sont intégrées de la même manière à toutes les licences mais qu'au niveau du L3 si certains responsables pédagogiques le souhaitent, et en accord avec les responsables des CT, des notes spécifiques de la Licence concernant notamment les stages ou les mémoires peuvent s'y substituer sous réserve que les compétences validées soient les mêmes. Les ECUE restent identiques et il n'y a pas dans ce cas de modification de maquettes.

Il rappelle ensuite que l'ensemble des modifications de maquettes a fait l'objet d'un vote préalable devant les COSP des EUR et les Conseil de Gestion des autres composantes, et que les demandes de modifications mineures ne remontent pas au CAC contrairement aux demandes de modifications plus substantielles. Dans tous les cas les modifications devront avoir été expertisées par la scolarité de composante et par le service Pilotage de l'Offre de Formation de la DEF qui vérifient la conformité au cadrage.

M. CREMOUX précise que pour la Licence 3 Sciences de la Terre, l'UE stage qui a été ajoutée sera supprimée et qu'il conviendra de voir avec les responsables pédagogiques comment ils souhaitent alimenter la note de compétence transversale.

M. AZOULAY ajoute que la note de rapport peut alimenter la compétence rédactionnelle sous réserve de l'accord du responsable.

Il informe ensuite que les maquettes de BUT1 ne sont pas encore finalisées et seront mises au vote en septembre.

Il répond à Mme PLOUVIEZ que la création du parcours « Environnement » de la L1 « Sciences et Humanités » avait déjà fait l'objet d'une validation préalable par les précédentes instances.

Il indique enfin que les maquettes des cursus ingénieur font l'objet de modifications pour être progressivement mises aux normes imposées par la CTI dans le cadre des nouvelles accréditations.

Les modifications de maquettes sont approuvées avec 50 voix pour et 1 voix contre.

II.3.3- Tarifs des formations du Service Commun en Langues

M. AZOULAY indique que ces tarifs n'avaient pas été intégrés au tableau présenté lors du vote des tarifs des diplômes d'établissement au CAC du 13 avril dernier. Il précise que pour les tarifs de l'UIEN (Université Internationale d'Été de Nice) les tarifs de l'an dernier sont reconduits à l'identique et que pour le tarif CUEFLE (Centre Universitaire d'Études en Français Langue Étrangère) une modification a été apportée à la demande des services financiers qui avaient mis en évidence, lors des précédents dialogues de gestion, le déséquilibre financier de cette formation, le tarif passe donc de 1000 à 1200 € (auxquels s'ajoutent 57 € de droits UCA) pour pouvoir être à l'équilibre.

M. CREMOUX précise, à la demande de Mme HERITIER, que le tarif prévu pour les étudiants UCA concerne les étrangers participants à des programmes Erasmus, il indique que dans le cadre de ce type d'échanges il n'est pas requis un niveau de langue particulier et que des remises à niveau en Français sont dispensées par le CUEFLE.

M. AZOULAY souligne que ces cours ne sont pas imposés mais proposés aux étudiants qui estiment en avoir besoin.

Les tarifs des formations du Service Commun en Langues (UIEN et CUEFLE) sont approuvés avec 43 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

II.4.- Cadrage établissement participation au DU

M. AZOULAY rappelle qu'une règle relative au pourcentage de participation des enseignants permanents d'UCA dans les diplômes universitaires et certificats universitaires de l'établissement correspondant à 20% de leur service à effectuer en heures complémentaires, avait cours mais aucune délibération actant cette décision n'ayant pu être retrouvée, il convient, afin de régularisation, que le CAC et le CA se prononcent sur ce point. Un paragraphe a donc été ajouté au document en annexe déjà validé, qui concerne spécifiquement les enseignements délivrés dans les DU et CU d'Université Côte d'Azur. Ainsi, il est précisé qu'à compter de l'année universitaire 2021/2022, ces heures ne seront pas intégrées dans le service statutaire d'enseignement, et seront nécessairement rémunérées en heures complémentaires dans la limite d'une quotité de 20% du service statutaire de l'enseignant. L'objectif étant que les enseignants ne s'investissent pas dans ce type de formation au détriment des formations initiales et que l'investissement en heures complémentaires soit limité pour éviter toutes dérives.

M. BLANC regrette qu'un département disciplinaire qui déciderait de soutenir financièrement un CU afin d'en assurer la gratuité aux étudiants ne pourrait plus le faire car il serait contraint de déclarer ses enseignants hors de leurs services et devrait donc faire payer ses étudiants ou trouver des sources de financement extérieures.

M. AZOULAY indique que si un département proposait une offre de formation incluant le CU qui ne soit pas en dépassement d'heures, la possibilité pourrait être discutée et qu'il est préférable que des enseignants s'investissent dans des DU ou des CU plutôt que d'être en sous-service, mais il souligne que cette situation-là ne correspond pas du tout à la réalité du moment.

M. AZOULAY répond à Mme BLAY que les heures effectuées dans le cadre des DU entrent dans le décompte global des heures complémentaires. Il précise à la demande de Mme FEDELE que les enseignants pourront intervenir dans les DU et les CU une fois atteint le seuil de leur service (de 192 H pour les enseignants-chercheurs ou de 384 H pour les enseignants du 2nd degré) à hauteur de 20% de celui-ci et que les heures effectuées dans ce cadre s'intégreront la grille des heures complémentaires. Il ajoute que le dispositif spécifique qui concernait les heures financées par l'apprentissage à l'IUT n'aura plus cours.

M. AZOULAY précise ensuite à la demande de Mme ROMERO que la règle présentée ne s'appliquerait pour l'instant qu'aux seuls DU et CU et ne concernerait pas les diplômes de type MSc, MBA ou autres diplômes d'établissement et indique à la demande de M. BURGER que le cadrage proposé ne s'applique pas non plus aux certificats qui ne sont pas

payants et pour lesquels les interventions des enseignants sont intégrées à leur service. Il souligne que la diversité des dispositifs existants n'a pas permis une harmonisation complète mais que le but recherché est de mettre en place une homogénéisation de manière progressive.

Il ajoute, à la demande de Mme BLAY, que la circulaire de 2012 qui instituait une dérogation pour les heures autofinancées ne sera plus applicable à la rentrée prochaine.

Mme PLOUVIEZ fait part de ses interrogations sur le plafond de 20% qui correspondra à 38 H pour un enseignant-chercheur qui s'appliquera de manière uniforme à l'ensemble des DU dont les volumes horaires sont extrêmement disparates. M. AZOULAY indique que le dispositif sera évalué a posteriori et que s'il s'avère que ce plafond se révèle insuffisant il pourra être revu.

Il répond enfin à M. LEGRAND, que les avis des CoPil et des Directeurs d'Unités de Recherche seront désormais systématiquement sollicités pour tous les cas de demandes de dépassements.

Le cadrage établissement relatif à la participation des enseignants permanents d'UCA dans les DU et CU est approuvé avec 44 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

II.5.- Modification de la dénomination de la mention doctorale « Sciences de gestion » en « Sciences de gestion et du management »

M. AZOULAY fait part de cette demande qui a fait l'objet d'un consensus dans l'ED DESPEG, afin que soient prises en compte l'ensemble des spécificités de ce diplôme.

La modification de la dénomination de la mention doctorale « Sciences de gestion » en « Sciences de gestion et du management » est approuvée avec 41 pour et 2 abstentions.

II.6.- Information sur les indicateurs de suivi Formation

M. AZOULAY indique que les indicateurs présentés (cf documents en annexe) ont pour but de permettre une prise de décisions du Conseil de manière mieux éclairée.

Pour chaque étape d'inscription une série d'indicateurs est donnée, ils concernent le nombre d'inscrits et le taux de réussite global, avec pour la L1 une déclinaison du taux de réussite par type de bac.

Il explique que des baisses d'effectifs constatées sur les portails par rapport aux années précédentes s'expliquent par l'ouverture des parcours LAS qui apparaissent sur une ligne spécifique.

Il répond à Mme HERITIER que la présence de taux de réussite à 0% correspond à des formations pour lesquelles les données n'ont pas encore été traitées. M. CREMOUX ajoute que cela concerne également les P0 pour lesquels il n'y a pas de diplômation, le taux de réussite à l'année ne pouvant donc être calculé.

M. AZOULAY précise que les indicateurs sont communiqués aujourd'hui afin que les conseillers puissent faire remonter leurs interrogations sur des éléments qui semblent poser problème. Il indique que de nombreuses difficultés ont été rencontrées concernant le codage des formations ce qui a complexifié l'aboutissement des requêtes. A Mme PLOUVIEZ qui s'étonne de l'absence de chiffres pour la Licence de 2^{ème} année Philosophie, M. CREMOUX répond que l'absence de chiffre sur le portail de 2^{ème} année Philosophie en 2018-2019 s'explique car le Portail n'était pas encore ouvert à cette époque. M. AZOULAY alerte également sur les chiffres du LEA pour lesquels la modélisation se faisait jusqu'à cette année sur une seule étape sans distinction des langues, des améliorations restent donc à apporter dans le dispositif de suivi.

Concernant les L3, M. AZOULAY constate des Licences à très faibles effectifs et indique qu'il conviendra de s'interroger sur le maintien de l'ouverture de ces formations compte-tenu du seuil d'ouverture voté à 12 étudiants inscrits en Licence.

M. CREMOUX souligne que les chiffres présentés ne concernent que les inscriptions principales, les inscriptions secondaires, les auditeurs libres, les étapes en lien avec les CPGE et diplômes délocalisés n'ont pas été présentés afin de ne faire apparaître que les étudiants en présentiel à l'Université.

Aux interrogations de M. BLANC sur la comptabilisation des effectifs de double-licences, M. CREMOUX précise qu'elles apparaissent telles qu'elles sur des lignes spécifiques et confirme qu'ainsi les effectifs sur les licences de chaque discipline apparaissent diminués.

M. AZOULAY ajoute qu'il conviendra que les documents présentés soient réexaminés et validés par les composantes pour que le CAC puisse prendre des décisions sur la base de chiffres stabilisés. Il précise que les conseillers peuvent

diffuser les chiffres présentés qui n'ont pas de caractère confidentiel, mais qu'une procédure va être mise en place de manière à les faire redescendre vers les composantes.

M. AZOULAY répond ensuite à Mme PLOUVIEZ qui constate un taux de réussite qui ne semblent pas correspondre au nombre d'admis apparaissant sur ses PV de délibération, que les chiffres sont extraits du système d'information Apogée et que des erreurs peuvent résulter de la modélisation ou des saisies par les services de scolarité, M. CREMOUX rappelle que les chiffres présentés ne font apparaître que les inscriptions principales.

M. AZOULAY indique qu'en complément à ces indicateurs, seront communiqués les fichiers compilés de l'OVE sur les taux d'insertion de chaque filière et les niveaux d'insertion ainsi que les retours sur l'évaluation des enseignements pilotés par la Maison de l'EAV. Il souligne que si pour certaines formations les taux de réponse tournent autour de 80%, d'autres en revanche sont autour de 5%.

Mme PLOUVIEZ fait part de ses craintes que les résultats obtenus par la maison de l'EAV soient assez peu représentatifs compte tenu du faible taux de réponse. M. AZOULAY confirme qu'en-deçà d'un certain pourcentage les résultats ne seront pas significatifs et ne pourront donc être pris en compte ce qui va poser un problème au niveau de l'HCERES, l'autoévaluation étant obligatoire depuis les deux derniers contrats, il conviendra donc de trouver, avec les responsables des formations concernées, les moyens de remédier à cette situation.

Mme BERTRAND fait observer que depuis que la maison de l'EAV a pris en charge le dossier, le taux de réponse pour les formations dont elle a la charge qui était supérieur à 50% a chuté à 2%. M. AZOULAY indique qu'un point sur l'évaluation avec la maison de l'EAV sera mis à l'ordre du jour du prochain CAC.

III.- Questions diverses

M. AZOULAY informe que suite à sa réussite au concours de Professeur des Universités, il va être amené à quitter le collège B dans lequel il a été élu. Il continuera cependant à présider le Conseil Académique en tant que Vice-Président Formation. A réception de son arrêté de nomination (entre octobre 2021 et février 2022), le candidat suivant de liste, pourra lui succéder au sein du collège des Maîtres de Conférence.

IV.- Recherche

IV.7.- Création de l'Institut du Tourisme Côte d'Azur (Institut Fédératif de Recherche ITCA)

Annexe « Présentation de l'Institut du Tourisme Côte d'Azur (ITCA) »

Intervenants :

- **M. Vincent TRICARD**, Directeur Opérationnel de l'Institut du Tourisme Côte d'Azur
- **M. Jean Christophe GAY**, Directeur Scientifique de l'Institut du Tourisme Côte d'Azur, Professeur d'Université Côte d'Azur à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

M. Noël DIMARCQ donne la parole à M. Vincent TRICARD et M. Jean Christophe GAY pour leur présentation.

Ils présentent tout d'abord le contexte particulier de la région PACA concernant le tourisme.

Ils exposent ensuite les ambitions de l'ITCA - Institut du Tourisme Côte d'Azur (Cf : Annexe « Présentation de l'Institut du Tourisme Côte d'Azur (ITCA) ») :

- Contribuer au développement et à l'évolution du positionnement du territoire de la Côte d'Azur dans le secteur du Tourisme
- Mettre en synergie les compétences et les ressources du territoire azuréen

- Disposer d'un lieu bien identifié et attractif comme lieu d'échanges entre la Recherche, la Formation et le secteur professionnel du Tourisme pour aider à l'innovation

M. Vincent TRICARD et M. Jean Christophe GAY expliquent la méthodologie et les différentes interactions de l'ITCA ainsi que l'organisation et la gouvernance envisagée.

Ils présentent ensuite les domaines d'activités stratégiques pour la recherche et la formation en lien avec le tourisme à UCA. Ils indiquent qu'il est prévu dans le cadre de l'ITCA de valoriser et optimiser l'offre de formation actuelle ainsi que de créer de nouvelles formations. L'ITCA accueillera également plusieurs manifestations d'animation scientifique ou territoriale. De plus, plusieurs projets sont en préparation ou à l'étude, notamment une chaire miroir Tourisme avec l'Université Laval au Canada ou la création de labels pour la mise en valeur du patrimoine.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Vincent TRICARD et M. Jean Christophe GAY pour leur intervention et laisse la parole aux Conseillers et Conseillères.

Une conseillère s'interroge sur les formations en lien direct ou indirect avec le tourisme.

En analysant l'offre et en échangeant avec les responsables des formations mentionnées dans la présentation, M. Vincent TRICARD et M. Jean Christophe GAY ont identifié de nombreuses formations ayant des débouchés dans le tourisme, même si ces formations n'affichent pas toujours leurs liens avec ce domaine. Par exemple, un master de droit du patrimoine devrait être intégré dans les formations liées au tourisme.

Elle s'interroge également sur la licence LEA qui n'est pas mentionnée dans les formations en lien avec le tourisme.

M. Vincent TRICARD l'explique par le fait que certaines formations ne mentionnent pas leur lien avec le domaine du tourisme dans leurs fiches de présentation alors que des débouchés existent dans ce domaine.

M. Noël DIMARCQ s'interroge sur les questions Recherche qui pourraient intéresser les collectivités dans le cadre de l'Institut du Tourisme Côte d'Azur.

M. Vincent TRICARD indique que les sciences humaines et sociales couvrent principalement les thèmes de recherche pour l'Université Côte d'Azur. Parmi eux, deux thèmes principaux ont été identifiés :

- les comportements en lien avec le tourisme, dont la tourismophobie
- la gestion / collecte de données et l'Intelligence Artificielle

Il précise qu'il existe un observatoire du tourisme mais que les données ne sont pas forcément faciles à utiliser pour différentes raisons.

M. Jean Christophe GAY ajoute que les professionnels du tourisme n'ont pas beaucoup d'informations sur les comportements de tourisme de certaines nationalités et les analyses quantitatives ne permettent pas de les définir. Il y aurait donc des études à mener sur ces thématiques.

Un conseiller indique que le tourisme devient également un moyen de financement de la protection du patrimoine. D'autre part, il existe une remise en question du tourisme de masse et la recherche peut également proposer des alternatives et trouver des dispositifs innovants pour changer certains paradigmes.

M. Noël DIMARCQ propose que le CAC donne un avis favorable à la création de l'Institut du Tourisme Côte d'Azur (ITCA).

Le CAC donne un avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions à la création de l'Institut du Tourisme Côte d'Azur (ITCA).

Une délibération du CA validera la création de l'Institut du Tourisme Côte d'Azur lors de la séance du 8 Juillet 2021.

IV.8.– Création de l'IRN France -Taiwan Initiative for Ion Channels and Therapeutics” - “IONIC”

Annexe « Présentation de l'IRN "IONIC" »

Annexe « Dossier IRN IONIC »

Intervenant :

- **M. Emmanuel DEVAL**, Directeur de Recherche CNRS à l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC / UMR 7275)

En amont de la présentation, M. Noël DIMARCQ précise que les International Research Network (IRN) sont des outils à l'international du CNRS. Il est demandé à toutes les Universités tutelles des unités impliquées dans un IRN de donner leurs avis sur sa création.

M. Noël DIMARCQ laisse ensuite la parole à M. Emmanuel DEVAL pour sa présentation de l'IRN France -Taiwan Initiative for Ion Channels and Therapeutics” - “IONIC (cf. Annexe « Présentation de l'IRN "IONIC" »).

En préambule, M. Emmanuel DEVAL précise que cet IRN a pour but de construire un réseau de recherche international focalisé sur les canaux ioniques à visée thérapeutique. Ce réseau a été validé par le CNRS pour 5 ans en 2020. Suite à la crise sanitaire, certaines activités ont dû être reportées à la fin de l'année 2021 (notamment les visites des équipes de Recherche Taïwanaises en France).

Cet IRN est adossé au Laboratoire d'Excellence Canaux ioniques d'intérêt thérapeutique ([Labex ICST](#)) qui est un réseau national dédié à la compréhension des processus de propagation des ions au travers des membranes cellulaires, afin de valider de nouvelles cibles thérapeutiques pour le développement de médicaments contre la douleur, l'épilepsie, le cancer, la mucoviscidose ou certaines maladies du rein.

Il indique que l'IRN est composé de 4 équipes de recherche françaises et 5 équipes de recherche Taïwanaises.

M. Emmanuel DEVAL présente l'historique de l'IRN IONIC et ses différents objectifs :

- Développer un réseau de recherche international centré sur les canaux ioniques à visées thérapeutiques
- Stimuler des collaborations scientifiques entre les équipes de recherche
- Favoriser les échanges d'étudiants
- Développer l'attractivité pour les chercheurs post-doctorants

Il présente également les moyens mis en œuvre dans le cadre de cet IRN et précise que le CNRS apporte une dotation de 10 000€ par an.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Emmanuel DEVAL pour sa présentation et laisse la parole aux Conseillers et Conseillères.

Un conseiller s'interroge sur l'Academia Sinica qui malgré son statut d'institut d'excellence n'est pas dédié à la formation.

M. Emmanuel DEVAL précise que l'Academia Sinica est l'équivalent du CNRS ou de l'INSERM où beaucoup d'étudiants effectuent leurs thèses. Elle est en lien très étroit notamment avec l'Université Nationale Yan Ming de Taipei. C'est pourquoi l'IRN dispose d'un correspondant dans chaque entité.

Un conseiller s'interroge sur les projets ANR - Agence Nationale de la Recherche dans le cadre de l'IRN IONIC.

M. Emmanuel DEVAL précise que l'IRN facilite le dépôt des projets car l'ANR et le Ministère des Sciences et Technologies de Taïwan (MOST) ont engagé un partenariat en vue de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques proposés conjointement par des équipes de recherche françaises et taïwanaises. Une équipe taïwanaise et une équipe Française ont déposé un projet cette année. Le résultat est attendu dans les semaines qui viennent.

M. Noël DIMARCQ s'interroge sur les complémentarités entre les équipes françaises et taïwanaises.

M. Emmanuel DEVAL indique que les complémentarités sont principalement sur les thématiques de recherche mais également sur les outils. Les équipes taïwanaises ont développé de nombreux outils génétiques sur la souris qui vont pouvoir être échangés avec les équipes françaises qui elles vont pouvoir apporter certains outils pharmacologiques dont ne disposent pas les équipes taïwanaises.

Un conseiller s'interroge sur l'apport des chimistes dans l'IRN.

M. Emmanuel DEVAL précise qu'il n'y a pas de chimiste au sens strict dans l'IRN mais un des laboratoires taïwanais axé sur la biologie marine s'intéresse aux venins des animaux marins. Il est envisagé d'utiliser ces venins pour identifier de nouveaux composés pharmacologiques à visée thérapeutique, notamment à partir des peptides qu'ils contiennent.

Une conseillère s'interroge sur les liens de l'IRN avec le Labex ICST.

M. Emmanuel DEVAL indique que l'IRN est adossé au Labex et toutes les équipes de recherche de l'IRN font partie du Labex. Il précise qu'il est prévu que les équipes taïwanaises venant en France participent au congrès du Labex ICST avec l'organisation d'une session spéciale dédiée à l'IRN.

Suite aux échanges, M. Noël DIMARCQ propose de donner un avis favorable à la création de l'IRN France -Taiwan Initiative for Ion Channels and Therapeutics" - "IONIC.

Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité moins une abstention à la création de l'IRN France -Taiwan Initiative for Ion Channels and Therapeutics" - "IONIC.

Une délibération du Conseil d'Administration du 8 Juillet validera la création de l'IRN IONIC.

IV.9.– AAP de la Région SUD : Dispositif « Jeunes Docteurs Innovants » Région Sud 2021

Annexe « Cadre d'intervention "Jeunes Docteurs Innovants" Région SUD 2021 »

Annexe « Projet AgrolInnov »

Annexe « Projet Evol »

Intervenante :

- **Mme Mariam DIALLO**, Chargée d'appui aux projets de recherche - Maison de l'Europe et des Territoires (MET)

M. Noël DIMARCQ indique que Mme Mariam DIALLO présentera le dispositif et que M. Xavier FERNANDEZ présentera les critères et la proposition d'arbitrage concernant l'AAP « Jeunes Docteurs Innovants » Région Sud 2021.

Mme Mariam DIALLO présente le Cadre d'intervention de l'Appel à Projets Jeunes Docteurs Innovants 2021 ainsi que les critères de sélections de l'AAP (cf. Annexe « Cadre d'intervention "Jeunes Docteurs Innovants" Région SUD 2021 »). Elle indique que depuis 2020 le dispositif de financement annuel « Jeunes Docteurs Innovants » s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche implantés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui présélectionnent de jeunes docteurs désireux de valoriser leurs travaux de recherche au-delà de leur thèse suivant deux volets :

- Développement d'un projet de création de startup en région,
- Développement d'un projet de transfert de technologie, en lien avec l'entreprise partenaire de la thèse ou

Conseil Académique n°10 du 6 juillet 2021

avec toute autre entreprise installée en région.

Pour l'année 2020, la Région a alloué pour ce dispositif un budget total de 168 750 € à cinq établissements.

Pour UCA, un projet sur le thème du *Stockage de données numériques sur ADN synthétique* a obtenu une subvention d'un montant de 33 750€. Ce projet était porté par le laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (IS / UMR 7271).

Mme Mariam Diallo précise également le rétroplanning de l'appel pour l'année 2021.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Mariam Diallo pour sa présentation et laisse la parole aux conseillers et conseillères.

Un conseiller s'interroge sur l'obligation de co-financement pour cet AAP.

Mme Mariam DIALLO précise que la région participe à hauteur de 75% du coût total, avec un plafond de la subvention allouée de 33 750€. La présence d'un co-financement est donc obligatoire pour candidater.

Rapporteur :

- **M. Xavier FERNANDEZ**, Vice-Président Valorisation et Innovation

La parole est donnée à M. Xavier FERNANDEZ pour son intervention sur les critères de sélection et la proposition d'arbitrage concernant les projets présentés dans le cadre de l'AAP « Jeunes Docteurs Innovants » Région Sud 2021.

Il rappelle que ce dispositif a été créé l'année dernière et précise que cet appel à projet est très complémentaire de l'appel à projet Start-up Deep Tech de l'IDEX qui s'adresse particulièrement aux post-doctorants ou aux ingénieurs disposant déjà d'un projet de recherche solide et souhaitant dégager une POC (Proof of concept), voire un premier prototype expérimental, dans une phase de pré maturation.

Il indique que les deux projets présentés ont été préalablement étudiés lors de la Commission UCA ^{JEDI} Innovation Valorisation (CUIV) car ils sont tous les deux soutenus par l'IDEX UCA ^{JEDI}. Il présente le classement des deux projets en lice pour l'AAP « Jeunes Docteurs Innovants ».

Classement	PROJET	THÉMATIQUE	LABORATOIRE	Porteuse	Coût total Projet	Montant subvention PACA sollicitée	Co-financement
1	Evolutiv Agromony	Biocontrôle	Institut Sophia Agrobiotech	Lucie MONTI-CELLI	83740 €	33740 €	50 000 € IDEX UCA Jedi
2	Agroinnov	Biocontrôle	Institut Sophia Agrobiotech	Michela ION SCOTTA	67500 €	17500 €	50 000 € IDEX UCA Jedi

Suite à la proposition de classement de M. Xavier FERNANDEZ, M. Noël DIMARCQ propose aux Conseillers et Conseillères de valider le classement des deux projets en lice pour le dispositif « Jeunes Docteurs Innovants » Région Sud 2021.

Le CAC valide à l'unanimité le classement des projets en lice pour le dispositif « Jeunes Docteurs Innovants » Région Sud 2021.

IV.10.– Changement de direction de l'Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et de ses Sociétés (ERMES / UPR 1198)

Annexe « Extrait de Procès-Verbal - AG ERMES - 15 Juin 2021 »

Annexe « CV M. Yannick RUMPALA »

M. Noël DIMARCQ rappelle que l'Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et de ses Sociétés (ERMES / UPR 1198) est une unité propre de recherche en Histoire du droit et des institutions, Science politique et Droit privé (droit du sport), avec 2 axes principaux :

- Axe 1 – Territoires : évolution des configurations territoriales et gouvernance. L'axe « Territoires » comprend deux ordres de préoccupations qui constituent autant de sous-axes : l'évolution des configurations territoriales, d'une part, et les modes de gestion de ces territoires, d'autre part.

- Axe 2 – Représentations : « présenter », « représenter », « se représenter ». Cet axe vise à interroger diverses formes de représentations associées à l'activité juridictionnelle, aux institutions et organisations politiques et aux pratiques sociales.

Jusqu'à présent, Mme Lucie BARGEL, Maîtresse de conférences en Science Politique, assurait la direction d'ERMES. Dans le cadre de la chaire IUF qu'elle a obtenue, elle va effectuer une mobilité à l'étranger pour une période de 2 ans à partir de septembre 2021, ce qui nécessite un changement de la direction de l'unité.

Un seul candidat à la direction s'est proposé : M. Yannick RUMPALA, Maître de Conférence HDR en Science Politique à l'Université Côte d'Azur depuis 2002.

Son projet a été présenté à l'Assemblée Générale d'ERMES le 15 Juin 2021 et sa candidature a été validée à l'unanimité moins 1 bulletin blanc.

M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique de donner un avis favorable à la nomination de M. Yannick RUMPALA en tant que Directeur de l'Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et de ses Sociétés (ERMES / UPR 1198).

Le CAC donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de M. Yannick RUMPALA en tant que Directeur d'ERMES à compter du 6 Juillet 2021.

M. Noël DIMARCQ remercie chaleureusement Mme Lucie BARGEL pour son implication et félicite M. Yannick RUMPALA pour sa nomination.

IV.11.– Changement de direction du Groupe de Recherche en Management (GRM / UPR 4711)

Annexe « CV Mme Ulrike MAYRHOFER »

Annexe « Candidature Mme Ulrike MAYRHOFER »

M. Noël DIMARCQ rappelle que le Groupe de Recherche en Management (GRM / UPR 4711) est une unité propre de Recherche dédié à la recherche en Management. Les principales disciplines des Sciences de Gestion sont représentées dans le laboratoire autour de trois grands pôles de compétences : Comptabilité-Contrôle-Finance, Marketing et Management. Les activités du laboratoire sont structurées en trois axes de recherche transversaux autour d'un thème fédérateur « Normes et mondialisation » :

- Axe 1 – Normes comptables et indicateurs de performance

Conseil Académique n°10 du 6 juillet 2021

- Axe 2 – Marketing digital et co-cr ation de valeur
- Axe 3 – Management responsable des organisations.

Jusqu'  pr sent, Elisabeth WALLISER, Professeure,  tait directrice du GRM. Elle va s'impliquer dans de nouvelles activit s, ce qui n cessite un changement de la direction de l'unit . Mme Ulrike MAYRHOFER, Professeure UCA   l'IAE Nice en Science de Gestion depuis 2018, est l'unique candidate   la direction du GRM.

M. Ulrike MAYRHOFER est Directrice des  tudes de l'Executive MBA (Master of Business Administration), membre de l'axe « Marketing digital & international business » au GRM. Ses domaines d'enseignement et de recherche sont le management international et interculturel, la strat gie d'entreprise et le marketing. Elle a une activit  de recherche tr s reconnue et a re u plusieurs fois les Prix « Top Auteur » et « Top Cas » de la CCMP (Centrale de Cas et de M dias P dagogiques).

Le 8 Juin 2021, l'Assembl e G n rale du GRM a apport  un avis favorable   la nomination de Mme Ulrike MAYRHOFER en tant que Directrice du GRM.

M. No l DIMARCQ propose aux membres du Conseil Acad mique de donner un avis favorable   la nomination de Mme Ulrike MAYRHOFER en tant que Directrice du Groupe de Recherche en Management (GRM / UPR 4711)   compter du 1^{er} Septembre 2021.

Le CAc donne un avis favorable   l'unanimit    la nomination de Mme Ulrike MAYRHOFER en tant que Directrice du GRM   compter du 1^{er} Septembre 2021.

IV.12.– Changement de direction du Centre de Recherche en Histoire des Id es (CRHI / UPR 4318)

Annexe « Compte rendu Conseil de Laboratoire CRHI 17 Juin 2021 »

Annexe « CV M. Gr gori JEAN »

M. No l DIMARCQ rappelle que le Centre de Recherche en Histoire des Id es (CRHI / UPR 4318) est une unit  propre de Recherche regroupant des philosophes, des  pist mologues, des historiens de la philosophie et des sciences, des linguistes et des plasticiens autour de quatre axes principaux :

-  pist mologie, histoire des sciences, logique, th orie de la connaissance
- Esth tique, histoire et philosophie de l'art
- Philosophie juridique, politique et morale
- Ph nom nologie et anthropologie

Jusqu'  pr sent, M. Philippe AUDEGEAN  tait directeur du CRHI. Sa mutation   Sorbonne Universit  laisse la direction du CRHI vacante   partir du 1^{er} Septembre 2021.

M. Gr gori JEAN, Professeur responsable du D partement de Philosophie d'Universit  C te d'Azur et actuel directeur adjoint du CRHI, est l'unique candidat   la direction du CRHI. Ses domaines de Recherche sont ancr s dans la philosophie contemporaine.

Le Conseil de Laboratoire du 17 Juin a valid  la nomination de M. Gr gori JEAN en tant que directeur du CRHI   l'unanimit  des membres pr sents.

M. No l DIMARCQ propose aux membres du Conseil Acad mique de donner un avis favorable   la nomination de M. Gr gori JEAN en tant que Directeur du Centre de Recherche en Histoire des Id es (CRHI / UPR 4318)   compter du 1^{er} Septembre 2021.

Le CAc donne un avis favorable   l'unanimit    la nomination de M. Gr gori JEAN en tant que Directeur du CRHI   compter du 1^{er} Septembre 2021.

IV.13.– Changement de direction et de direction adjointe du Centre d'Etudes et de Recherche en Droit des Procédures (CERDP / UPR 1201)

Annexe « Extrait de Procès-Verbal Conseil de Laboratoire CERDP 21 Juin 2021 »

Annexe « CV M. Grégoire LERAY »

Annexe « CV Mme Diane BOUSTANI »

M. Noël DIMARCQ rappelle que le Centre d'Etudes et de Recherche en Droit des Procédures (CERDP / UPR 1201) est une unité propre de Recherche essentiellement tournée vers des activités de droit privé, en particulier sur les procédures collectives, la procédure civile et le contentieux de la famille, mais aussi le droit européen des droits de l'Homme et la procédure pénale.

Jusqu'à présent la direction et la direction adjointe du CERDP étaient assurées respectivement par M. Mathias LATINA, Professeur et Mme Laetitia ANTONINI COCHIN, Maîtresse de Conférences HDR. M. Grégoire LERAY, Professeur à l'Université Côte d'Azur depuis 2019, co-directeur du Master « Juriste des risques et du développement durable » et responsable de la double licence de droit franco-allemand est l'unique candidat à la direction du CERDP. Cette candidature est associée à celle de Mme Diane BOUSTANI, Maîtresse de Conférence en droit privé et Sciences Criminelles, en tant que directrice adjointe du CERDP.

M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique de donner un avis favorable à la nomination de M. Grégoire LERAY en tant que Directeur et à Mme Diane BOUSTANI en tant que Directrice Adjointe du Centre d'Etudes et de Recherche en Droit des Procédures (CERDP / UPR 1201) à compter du 1^{er} Septembre 2021.

Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de M. Grégoire LERAY et à Mme Diane BOUSTANI en tant que Directeur et Directrice Adjointe du CERDP à compter du 1^{er} Septembre 2021.

IV.14.– Création de l'Observatoire de la Transition Écologique et Citoyenne (OTECCA)

Annexe « Présentation de l'OTECCA »

Intervenant.e.s :

- **Mme Frédérique BERTONCELLO**, Chargée de Recherche CNRS au CEPAM (UMR 7264), Responsable Scientifique de l'OTECCA
- **M. Jean Charles BRIQUET LAUGIER**, Secrétaire Général de la MSHS – Sud Est

M. Noël DIMARCQ donne la parole à Mme Frédérique BERTONCELLO et M. Jean Charles BRIQUET LAUGIER pour leur intervention concernant la création de l'Observatoire de la Transition Écologique et Citoyenne (OTECCA).

M. Frédérique BERTONCELLO précise que l'OTECCA a pour but de recueillir, produire et partager des connaissances sur la transition écologique et citoyenne, afin d'alimenter la recherche scientifique, d'éclairer le débat public, d'informer et d'augmenter la capacité d'agir des citoyens, des acteurs et des décideurs du territoire (cf. Annexe « Présentation de l'OTECCA »)

Elle indique également les missions de l'OTECCA :

- Observatoire territorial : Observer, documenter et analyser les vulnérabilités, potentialités, enjeux et évolutions du territoire des Alpes-Maritimes en termes de transition écologique et citoyenne
- Mettre en lien scientifiques et acteurs de la société civile pour développer des projets de recherche collaboratifs
- Développer et diffuser la culture scientifique et la science citoyenne, par des actions de médiation et par l'implication active des citoyens dans la recherche scientifique.

M. Frédérique BERTONCELLO présente également l'organisation de l'OTECCA et l'articulation du projet avec les composantes d'UCA et son insertion dans les réseaux nationaux et européens.

En conclusion de son intervention, elle précise les besoins pour développer et pérenniser ce dispositif.

Conseil Académique n°10 du 6 juillet 2021

M. Noël DIMARCQ remercie Mme BERTONCELLO pour son intervention et laisse la parole aux Conseillers et Conseillères.

M. Noël DIMARCQ s'interroge sur le lien avec le tissu associatif régional et national.

Mme Frédérique BERTONCELLO indique que l'OTECCA est déjà en lien avec un certain nombre d'associations car le projet s'est développé suite à l'implication de la MSHS-SE dans l'organisation des assises de la transition écologique et citoyenne de 2018, en collaboration avec un collectif d'associations. D'autre part, certains des responsables associatifs siègent dans le comité scientifique et d'orientation de l'OTECCA.

Ce lien se maintient également par une participation aux événements associatifs et aux rencontres de groupes d'associations pour recueillir les demandes issues du monde associatif.

M. Noël DIMARCQ s'interroge sur l'objet scientifique et son positionnement par rapport aux associations.

Mme Frédérique BERTONCELLO précise que les demandes des associations sont reformulées avec des scientifiques dont le rôle est de produire de la connaissance, en s'assurant que la recherche suit les règles de déontologie et d'impartialité.

M. Jean Charles BRIQUET LAUGIER ajoute que des échanges avec les autres Maisons des Sciences de l'Homme et de la Société qui ont déjà mis en place ce type de dispositif abordent également les aspects méthodologiques et déontologiques en lien avec la science participative.

Un conseiller s'interroge sur les projets en cours, notamment financés par l'Académie 5 et la pérennisation de l'OTECCA.

L'académie 5 a soutenu l'OTECCA sur la conduite d'une enquête de préfiguration de l'OTECCA. Deux stagiaires de master ont pu être engagés pour identifier les besoins et l'intérêt des scientifiques d'UCA et du monde associatif sur le projet. Cela a permis également d'identifier des acteurs associatifs complémentaires.

L'académie 5 a également soutenu le Projet RESET – Transition et Résilience Territoriale à Mouans-Sartoux à hauteur de 18 736€.

M. Jean Charles BRIQUET LAUGIER précise qu'actuellement c'est la MSHS–Sud Est qui soutient administrativement et financièrement l'OTECCA.

Suite au débat, M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique de donner un avis favorable à la création de l'Observatoire de la Transition Écologique et Citoyenne Côte d'Azur (OTECCA).

Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité à la création de l'Observatoire de la Transition Écologique et Citoyenne Côte d'Azur.

IV.15.– Lancement de l'Appel à Projets Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2022

Annexe « Appel à Projets CSI 2022 »

Annexe « Calendrier CSI 2022 »

Intervenante :

- **Mme Magali MAILLAND**, Responsable du service Recherche (DRVI)

M. Noël DIMARCQ donne la parole à Mme Magali MAILLAND dans le cadre d'un point d'information concernant l'AAP Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2022.

Mme Magali MAILLAND précise que les Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) ont pour objectif d'aider au financement
Conseil Académique n°10 du 6 juillet 2021

d'opérations de recherche auprès des structures suivantes :

- ✓ Unités de Recherche
- ✓ Instituts Fédératifs de Recherche
- ✓ Centres communs

Elle rappelle l'historique des projets financés sur la période 2018 – 2021 et indique que sur l'appel de 2021, un abondement de 100 000€ issus de revenus exceptionnels de propriété intellectuelle avaient permis de soutenir de façon plus importante les volets Equipement et Recherche.

Pour 2022, elle indique que l'enveloppe budgétaire pour les CSI ne sera pas abondée par un revenu exceptionnel et devrait revenir à hauteur de 250 000€.

Mme Magali MAILLAND précise ensuite le retroplanning de l'AAP et confirme que la validation des enveloppes budgétaires des CSI 2022 et des dotations aux unités de recherche aura lieu lors de la séance du CAc du 17 Décembre 2021.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Magali MAILLAND pour son intervention et annonce également que les critères d'évaluation des CSI seront présentés au Conseil Académique lors de sa séance du 9 Septembre 2021.

M. Noël DIMARCQ remercie les Conseillers et Conseillères pour leur présence et leur participation et lève la séance.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
Le Vice-Président Recherche et Innovation



Noël DIMARCQ